

## Mercuriale prononcée par Bernard CAPRASSE Gouverneur du 9 octobre 2003.

**PROVINCE DE LUXEMBOURG  
CONSEIL PROVINCIAL**

**Enseignement et Recherche : Clés du futur**

**Discours prononcé par  
Monsieur Bernard CAPRASSE,  
Gouverneur de la Province,  
le 9 octobre 2003**

L'enseignement et la recherche sont les fondements du développement.

J'énonce, je l'espère, une évidence. Il convient, cependant, d'en prendre toute la mesure. L'enjeu est crucial pour l'Europe ; plus singulièrement et plus immédiatement encore, pour les pays les plus avancés de cette dernière.

Je souhaite vous faire part de quelques réflexions sur le sujet, en évoquant naturellement les spécificités de notre territoire. Je n'ai pas la prétention d'être exhaustif ; comment le pourrais-je d'ailleurs en quelques pages. Je souhaite néanmoins vous faire partager quelques convictions. S'agissant de l'enseignement, je me concentrerai sur l'enseignement supérieur. Les autres niveaux, les autres filières mériteraient un examen attentif, mais je le répète, je dois limiter mon propos.

### **1. L'Europe**

Enjeu crucial pour l'Europe disais-je.

Je ne crois pas me tromper en disant que tous, nous souhaitons un monde multilatéraliste et multipolaire.

Il suppose une Europe très forte, notamment sur le plan économique. Or, si l'on en croit le rapport Sapir, du nom du Professeur de l'U.L.B. qui présida le groupe d'experts commandité par le président Prodi, l'écart se creuse entre notre continent et l'Amérique. La croissance européenne si l'on prend comme critère le revenu par tête d'habitant est inférieure aujourd'hui de 30 % à celle des USA.

Il ne suffit donc pas d'agonir les Etats-Unis d'anathèmes mais plutôt de se demander pourquoi cette nation est la première puissance militaire, économique, technologique et culturelle du monde.

Le Professeur Sapir, dans Le Nouvel Observateur du 7 août 2003 explique ce retard comme suit : Il est le symptôme de notre difficulté collective à nous adapter à un monde de changement. Depuis vingt-cinq ans, notre outil productif peine à intégrer la révolution technologique, la globalisation, le changement démographique. Avec un revenu qui n'augmente pas et un vieillissement de la population modifiant le rapport entre actifs et inactifs dans la connaissance : toutes ressources confondues, les Etats-Unis dépensent 3 % de leur PIB dans l'enseignement supérieur, l'Europe seulement 1,4 %. Or nous avons moins besoin d'ouvriers qualifiés que d'ingénieurs capables de maîtriser les technologies existantes.

La recherche européenne est également à la traîne non seulement par rapport aux USA mais aussi par rapport au Japon. En 2000, les U.S.A. ont dépensé 287 milliards d'euros pour la recherche soit, en termes réels 121 milliards de plus que l'Europe. Mais il y a plus grave : en six ans, la différence, en prenant en compte les parités de pouvoir d'achat, a presque doublé. L'écart était de 43 milliards d'euros en 1994, il était de 83 milliards en 2000 (dernière année de statistique disponible pour

l'Europe).

Ainsi, dans les domaines cruciaux de l'enseignement et de la recherche, les USA ont distancé l'Europe. Il est impératif de réagir.

## **2. Les pays avancés de l'Europe**

La nécessité d'investir prioritairement dans l'enseignement et dans la recherche est plus aiguë encore dans les pays, le nôtre notamment, où les entreprises sont confrontées à des coûts fixes qui les désavantagent lourdement par rapport à la concurrence venue des pays voisins, sans parler de la concurrence internationale. Les salaires, par exemple, comparés à ceux des pays adhérents, pays Baltes, Pologne, Hongrie, dont la productivité augmente par ailleurs rapidement, rendent malaisée la compétition sur ce terrain.

La fabrication de produits ou de services peu ou moyennement sophistiqués nous échappe ou nous échappera inexorablement. Des délocalisations sont à craindre. La solution de l'avenir réside dans une augmentation de la valeur ajoutée. Celle-ci repose sur l'innovation laquelle plonge ses racines dans la recherche.

Une fois de plus, il y a urgence !

## **3. La Communauté française de Belgique – La Wallonie**

### L'enseignement

Durant de longues années l'enseignement a été malmené dans notre communauté : l'austérité budgétaire et sans doute de trop multiples réformes l'ont affaibli. Le secondaire a été jugé durement au travers d'une enquête de l'OCDE qui fit grand bruit en 2001.

En revanche, notre enseignement universitaire selon les indicateurs du même organisme est satisfaisant. 18,5 % de jeunes fréquentent nos universités, alors que la moyenne pour les pays de l'organisation est de 15,9 % et le nombre de nos diplômés universitaires est un des plus élevés de l'Union Européenne.

La qualité est d'un bon niveau. Par exemple, la comparaison du nombre de publications en sciences exactes et biomédicales dans treize pays européens, par rapport au nombre d'habitants classe la Belgique au septième rang devant la France, l'Autriche, l'Allemagne. Il n'est pas inintéressant de relever que, pour cette période en tout cas, la Communauté française fait mieux que la Flandre. Les moyens sont cependant insuffisants ainsi que le montrent les statistiques : dans l'enseignement universitaire, en prenant l'année 1992-1993 comme référence soit 100, en 10 ans le nombre d'élèves est passé à l'indice 99,83 et le budget en euros constants est tombé à 88,27.

Dans l'enseignement supérieur, les chiffres pour la même période sont de 125,52 et 117,62.

Si, malgré cette pénurie de moyens, nos universités conservent une qualité dont elles n'ont pas ou pas encore à rougir au niveau international, c'est parce que la sélection des enseignants et des chercheurs est très rigoureuse.

Des réformes sont inéluctables. La formation – que cela plaise ou non – n'échappe pas à la globalisation. Or, nos universités sont très peu présentes dans les classements internationaux. Si ceux-ci sont critiquables, ils montrent néanmoins l'émergence d'une compétition internationale, voire européenne entre les établissements. Ils sont aussi le signe d'une marchandisation de la formation dont il convient d'ailleurs de bien mesurer les dangers.

Pour soutenir les comparaisons internationales, il faudra augmenter les moyens – en veillant à conserver comme ossature le financement public -, regrouper les forces, créer des pôles d'excellence. A défaut, nos universités deviendront des établissements de seconde zone. J'y reviendrai.

## La recherche

Dans sa livraison du mois de juin 2003, la revue Dynamisme, organe de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) relevait : La stratégie de Lisbonne vise à rendre l'économie européenne la plus performante au monde, par l'éveil vers la société de la connaissance. Force est de constater qu'à cet égard, la Belgique se situe aujourd'hui parmi les pays de l'Union Européenne ayant le moins progressé. Un effort s'impose !

## Les demandes de l'UWE :

- Porter d'urgence les dépenses de R&D à 3 % du PIB au moins.
- Maintenir les budgets fédéraux soutenant la R&D dans le domaine spatial et notamment le niveau de participation de la Belgique à l'Agence Spatiale Européenne (ESA).
- Mettre en place des incitants réels pour les dépenses R&D des entreprises, et en particulier améliorer le rendement fiscal de ces dépenses.
- Réduire les cotisations de sécurité sociale versées pour les chercheurs en entreprise.

Les efforts consentis par la Région wallonne lors des dernières années ne sont pas négligeables puisque les crédits publics affectés à la recherche sont passés de 3,525 milliards de FB en 1996 à 5,384 milliards en 2001. L'augmentation se poursuit. Elle a été de 5,16 % en 2002 par rapport à 2001.

D'autre part, en 1998, la Région wallonne lançait le programme Prométhée s'inscrivant dans le programme RIS (Regional Innovation Strategy) de l'Union européenne. Plus de 200 acteurs de la recherche et de l'innovation ont été associés dans la définition de plans d'actions et de mise en œuvre concrètes et novatrices. Six grands objectifs ont été retenus :

- mieux valoriser et diffuser les résultats de la recherche de niveau universitaire par une gestion adéquate de celle-ci ;
- renforcer l'investissement dans les ressources humaines ;
- consolider l'analyse des capacités et activités de recherche et d'innovation en Wallonie ;
- évaluer les outils publics d'aide à la recherche et à l'innovation ;
- améliorer la visibilité des compétences d'appui à l'innovation en Région wallonne ;
- renforcer les réseaux de coopération entre acteurs.

On le voit la prise de conscience est réelle chez les Wallons. Elle est encore cependant insuffisamment concrétisée dans les faits. Un gros effort reste à faire non seulement au niveau des pouvoirs publics mais aussi des entreprises qui doivent s'engager davantage dans la voie de l'innovation.

## **4. Dans la province**

### L'enseignement

Quelles sont les performances de l'enseignement dans notre Province ?

Dans l'enseignement secondaire, par comparaison au reste de la Communauté française et si l'on en croit les statistiques qui datent de 95-96, elles sont assez remarquables. Un chiffre pour illustrer le propos : pour la Communauté française dans l'enseignement secondaire général 62,8 % d'élèves ne doublent pas. Le pourcentage dans le Luxembourg est de 71 %.

Dans l'enseignement général les arrondissements du Luxembourg sont en tête du classement pour le taux de réussite.

En revanche, s'agissant de l'Université, les Luxembourgeois sont moins nombreux à la fréquenter que les autres régions de la Communauté. Les coûts générés par les transports et le logement en sont sans doute l'une des explications.

On le sait, nos écoles supérieures Blaise Pascal et Robert Schuman ont une bonne réputation, d'ailleurs confirmée dans les chiffres puisque les écoles d'ingénieurs d'Arlon et de Virton délivraient, par exemple en 95-96, 13,16% des diplômés de ce type alors que les Luxembourgeois ne représentent que 5,5 % de la population.

La F.U.L. enfin a totalisé en 2003, 140 étudiants ; elle compte une cinquantaine de chercheurs. La qualité de l'enseignement et des travaux y est reconnue. Ainsi les bases sont solides. Néanmoins les défis auxquels l'Europe est confrontée sont aussi les nôtres. Il faut se préparer à les affronter.

### La Recherche

En ce qui concerne la recherche outre la FUL que je viens d'évoquer, la Province compte cinq centres de recherche, les quatre premiers sont: le CER, le Centre provincial d'information agricole de Michamps, le Centre de recherches agronomiques de Gembloux à Libramont, le Centre de recherches agronomiques de Gembloux à Mussy.

Ces Centres sont réputés. Le laboratoire d'hormonologie du CER, par exemple, est mondialement connu.

Un cinquième Centre, baptisé Centre Européen du Cheval, s'est créé il y a peu à Mont-le-Soie, sur l'ancien domaine provincial. Des recherches y sont conduites sur les pathologies des chevaux de trait. Un doctorat est en préparation.

En outre, à la fin de ce mois, un centre de revalidation des chevaux sportifs doté d'un équipement unique en Europe sera inauguré. La volonté du ministre Happart, les capacités scientifiques de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège, l'engouement des forces vives salmiennes, sont autant d'éléments qui assurent le succès de ce nouvel outil dont le plan d'affaire est conçu pour atteindre l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

S'agissant de la province, un sujet d'étonnement : nous mobilisons peu de crédits de recherche au niveau des entreprises.

Pour la période 2000-2002, 1.519.100 euros ont été consommés chez nous, dont 513.843 euros à la F.U.L. et à l'Institut Supérieur Industriel de Pierrard. Une dizaine d'entreprises seulement ont fait appel aux fonds existants à concurrence de 1.005.957,03. Ce n'est pas beaucoup ...

Par comparaison, pour la seule année 2002, la Province de Namur a consommé 9.261.691 euros, et les entreprises de cette province pour l'année 1999-2000 ont utilisé 10.288.026,21 euros.

\* \* \*

Tel est le bilan, tracé à gros traits, de l'enseignement et de la recherche en Europe, en Communauté française et en Wallonie, dans la province de Luxembourg.

En synthèse, le potentiel est là, les fleurons sont nombreux, notre région en compte.

## **5. L'Europe**

L'Europe doit maintenant se déployer. Elle le sait. Elle s'est fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2010. Cette date devrait nous parler, à nous Luxembourgeois.

### La déclaration de Lisbonne

Lors du conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, l'Europe s'est fixé un nouvel objectif

stratégique pour les dix ans à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

Cet objectif sera extrêmement difficile à réaliser d'ici 2010 ... On l'a vu, les USA sont en avance. Néanmoins, cet objectif-là, est le seul qui vaille.

### L'enseignement supérieur en Europe

Le 1<sup>er</sup> juin 1999, vingt-neuf pays dont la Belgique, signaient la déclaration de Bologne, dont la finalité est de créer un espace européen d'enseignement supérieur de nature à renforcer la position concurrentielle de l'Europe par rapport aux Etats-Unis, à l'Asie du Sud-Est et à l'Océanie. La volonté est aussi de rencontrer les problèmes croissants dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Les Etats signataires se sont donc engagés à coordonner leur politique pour atteindre les objectifs suivants :

- adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par le biais du Supplément au diplôme, afin de favoriser l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial ;
- adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence. L'accès au deuxième cursus nécessitera d'avoir achevé le premier cursus, d'une durée minimale de trois ans. Les diplômes délivrés au terme du premier cursus correspondront à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen. Le second cursus devrait conduire au mastère et/ou au doctorat comme dans beaucoup de pays européens ;
- mise en place d'un système de crédits – comme celui du système ECTS – comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible. Les crédits pourraient également être acquis en dehors du système de l'enseignement supérieur, y compris par l'éducation tout au long de la vie, dans la mesure où ceux-ci sont reconnus par les établissements d'enseignement supérieur concernés ;
- promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à libre circulation, en portant une attention particulière à :

§ pour les étudiants, l'accès aux études, aux possibilités de formation et aux services qui leur sont liés,

§ pour les enseignants, les chercheurs et les personnels administratifs, la reconnaissance et la valorisation des périodes de recherche, d'enseignement et de formation dans un contexte européen, sans préjudice pour leurs droits statutaires.

- promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité, dans la perspective de l'élaboration de critères et de méthodologies comparables ;

- promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'études, la coopération entre établissements, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'étude, de formation et de recherche.

Le processus est en cours d'élaboration. S'agissant plus précisément de l'application des nouveaux cursus en trois et cinq ans, la volonté est de rendre le système applicable en 2004 en Communauté française de Belgique. J'y reviendrai.

### La recherche ou le sixième programme cadre de recherche communautaire

Dans une interview donnée à RDT info, magazine de la recherche européenne, en mai 2003, le commissaire européen Philippe Busquin confirmait l'objectif de porter l'investissement global – public et privé – au sein de l'Union de son niveau actuel de 1,9 du P.I.B. à 3 % d'ici 2010. Tout en ne cachant pas la difficulté de l'ambition, au moment où certains gouvernements sont tentés face aux difficultés budgétaires de freiner les investissements, il soulignait avec raison : Cette attitude est totalement contreproductive. Regardez les Japonais : ils traversent depuis des années une

conjoncture économique difficile, mais ils ont spectaculairement renforcé leur effort de recherche. Pour contrer la crise économique, il faut en effet, sortir « par le haut ». Atteindre le taux de 3 % d'ici 2010, cela signifie également 500.000 chercheurs de plus en Europe ... Il faut les former, inclure davantage de femmes, et, parallèlement, attirer les meilleurs chercheurs du monde entier.

Pour atteindre cet objectif, l'Europe a défini le sixième programme cadre de recherche communautaire doté de 17,5 milliards d'euros, soit près de 4 % du budget global de l'Union et 5,4 % de toutes les dépenses de recherches publiques (non militaires) en Europe.

Mon propos n'est pas de détailler ce programme. Je relève cependant que parmi les thèmes retenus, la sûreté alimentaire et les risques pour la santé ainsi que le développement durable, l'étude des changements planétaires et écosystèmes (y compris la recherche dans le domaine de l'énergie et des transports) sont de nature à intéresser des entreprises et en tout cas les centres de recherche de la Province.

Il me paraît utile de souligner que seuls les projets auxquels participent des partenaires de plusieurs pays européens seront financés.

En outre deux nouveaux instruments ont été conçus : les réseaux d'excellence et les projets intégrés. L'objectif est de gommer, par ce biais, les deux points faibles des programmes précédents :

- la plupart du temps, la fin d'un projet de recherche donnait entraînant également la fin du consortium des partenaires de recherche.
- dans de nombreux cas, les projets n'atteignaient pas « la masse critique » nécessaire pour avoir des effets réels, que ce soit sous l'angle scientifique, industriel ou économique.

Enfin, je souligne que le programme permet d'aider à la construction d'infrastructures de recherche constituant l'ossature essentielle de l'espace européen de recherche, laquelle pourrait englober de grandes bases de données, des collections scientifiques, les grands réseaux de communication ...

On le voit, des moyens importants seront disponibles : quelle sera notre capacité à les mobiliser ?

### La Communauté française et la Région wallonne

#### - L'enseignement

La déclaration de Bologne force notre enseignement supérieur et universitaire à se restructurer. Les regroupements seront inévitables puisque la formation actuelle selon le mode des deux candidatures et de deux licences devrait céder la place à un premier cycle de trois ans suivi d'un deuxième cycle de deux ans. Il conviendra en outre de mettre en place le système des crédits ECTS (European Credit Transfer System) qui sera, en quelque sorte l'échelon de valeur des différentes formations dispensées.

Les regroupements s'effectueront autour des trois universités complètes de la Communauté (UCL, ULB, ULg).

On aurait pu penser que l'occasion était enfin venue de briser les tabous philosophiques, et d'envisager des structures ouvertes, dépoussiérées des clivages d'un autre temps. Au bout du compte, malgré les déclarations d'intentions ou de timides tentatives, les réseaux resteront ce qu'ils sont à l'exception notoire du pôle mosan dont j'espère qu'il ne sera pas mis à mal dans les mois qui viennent.

Je n'épilouterai pas davantage sur les occasions manquées. En revanche, je reviendrai sur le pôle mosan et la FUL qui nous concernent directement.

## - La recherche

La Belgique et la Wallonie ont exprimé leur volonté d'investir dans la recherche et de la promouvoir. Le gouvernement fédéral s'est fixé l'objectif, communément admis comme indispensable, de hisser l'effort de notre pays en ce domaine à 3 % du PIB. Très récemment, un arrêté royal pris à l'initiative du ministre D. Reynders permet aux universités, aux hautes écoles et au FNRS (Fondation Nationale pour la Recherche Scientifique) de ne plus verser que 50 % du précompte professionnel. Cette mesure simple et donc efficace s'applique au 3700 chercheurs officiant dans les universités et les hautes écoles. Le gouvernement a budgété 30 millions d'euros, en précisant que les institutions disposeraient de l'économie comme elles l'entendent : engager des chercheurs, augmenter leurs rémunérations, acheter des équipements, ...

De son côté, le gouvernement wallon s'engage en suivant les recommandations de l'Union Wallonne des Entreprises dans de nouveaux mécanismes d'aides pour les PME afin de favoriser leur implication dans le sixième programme cadre de l'Union européenne.

Il convient notamment de signaler deux nouvelles mesures importantes prises par le ministre de l'Economie S. Kubla :

- la subvention entreprise qui couvre 50 % des dépenses de recherches admissibles est augmentée d'une aide complémentaire de 25 % si la PME est retenue dans un projet financé par le sixième programme cadre européen.

- la subvention brevet quant à elle couvre 60 % des honoraires et frais des conseils en brevets jusqu'à la délivrance de ceux-ci. Cette aide, demandée depuis longtemps par les PME devrait leur permettre de mieux protéger leurs innovations.

Il faut aussi relever que le gouvernement s'est engagé à donner un avis positif ou négatif dans les 60 jours aux entreprises sollicitant ces interventions.

Ces efforts sont appréciables. Ils devront néanmoins être amplifiés. Le recteur de l'Université de Liège soulignait dans une récente interview que : pour remettre à niveau le seul FNRS, il faudrait 40 millions d'euros en personnel et surtout en matériel. Il relevait aussi que : les dépenses de recherche sont de plus de deux fois supérieures en Flandre que du côté francophone.

## Le Luxembourg

Le 8 juillet 2002 ont été signées à Colonster la déclaration et la convention de partenariat fondatrices du Pôle mosan. Celui-ci regroupe l'U.Lg, la FUL, et les établissements supérieurs de la Communauté Française des provinces de Liège, Luxembourg, et fait important, les écoles supérieures de l'enseignement catholique de la province de Liège.

La déclaration précise que: Etant d'avis qu'il est aujourd'hui plus fécond de profiter d'une pluralité d'organisations que de se conforter dans des clivages anciens et étant fermement convaincus que la pluralité des opinions ne signifie pas l'abandon des opinions individuelles mais, bien au contraire, qu'elle engendre la connaissance, le respect et la tolérance, ferments d'une vraie démocratie, les déclarants décident d'encourager et de soutenir la mise en place d'un Pôle éducationnel coordonné, dénommé « le Pôle Universitaire Mosan », regroupant des institutions appartenant à tous les réseaux d'enseignement supérieur. Ainsi sera créé un partenariat équitable, respectueux des spécificités de ses diverses composantes, établi sur base volontariste et soucieux de la recherche du consensus.

Dans cet esprit, chaque institution solidaire doit conserver son autonomie financière et de gestion suivant les principes et les règles fixés par le pouvoir organisateur qui la régit.

Je défends cette vision sociétale, comme président de la FUL institution pluraliste, mais je le précise, je la partage à titre personnel également.

Le Pôle mosan est le seul, je l'ai évoqué déjà, à avoir choisi cette option. L'ULB de son côté a créé un pôle dénommé Wallonie-Bruxelles avec cinq hautes écoles du réseau officiel, tandis que l'UCL créait l'Association de l'enseignement supérieur en Communauté française laquelle regroupe des Hautes Ecoles catholiques étant entendu que celles-ci peuvent adhérer à d'autres configurations.

Dans la province, la Haute Ecole R. Schuman a choisi le Pôle mosan. Ce n'est pas le cas de la Haute Ecole Blaise Pascal. A ce jour, rien n'est mal fait. Respecter d'abord, comprendre et dialoguer ensuite, permettront, c'est ma conviction, de trouver à terme les solutions justes.

Le Pôle mosan s'est fixé des objectifs interne et externe, prévus par la convention :

Au niveau interne, le Pôle veillera à :

- mettre en place au sein du Pôle les mécanismes nécessaires pour rencontrer les objectifs fixés par la déclaration de Bologne,
- augmenter la cohérence de l'offre d'enseignement notamment par un système de passerelles clair et adéquat qui assure une fluidité aisée entre les différents établissements et ce, dès septembre 2003,
- favoriser la complémentarité entre institutions (enseignement, recherche et citoyenneté),
- renforcer la formation continuée et l'enseignement à distance,
- garantir une utilisation optimale des moyens humains et matériels,
- développer un espace de dialogue formation-entreprise,
- soutenir, coordonner et optimiser une assistance technique en formation à l'étranger.

Au niveau externe, profitant des accords dès à présent conclus par l'Université de Liège dans ce cadre, le Pôle développera des relations avec les universités et établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région « Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie » et de l'Eurégio en vue de favoriser la cohérence et une optimisation de leurs missions et activités respectives, particulièrement en ce qui concerne :

- o l'enseignement,
- o la recherche (centres de compétences européens, ...),
- o les infrastructures et moyens.

Le Pôle est riche d'espérances, notamment parce qu'il s'inscrit d'emblée dans une perspective transfrontalière essentielle pour notre province.

De ce point de vue, son caractère pluraliste permettra des contacts plus faciles, puisque par définition la première barrière, celle du retranchement philosophique, est d'emblée levée.

### La FUL

La FUL, à l'instar d'autres institutions universitaires de petite taille confrontées à la déclaration de Bologne, devait impérativement se remettre en question.

Pour faire bref, il convient de retenir que son enseignement ne sera plus en adéquation par rapport au principe retenu 3-5-8.

J'ajoute qu'à terme, la viabilité des équipes de recherche, tenant compte des moyens, sans cesse croissants, nécessaires au développement de celle-ci risque, aussi, d'être compromise.

Le moment était donc venu de sauvegarder, plus encore de valoriser l'acquis des 25 dernières années.

L'institution, son personnel académique et scientifique, les membres du PATO, le méritent. Ils ont, non sans difficulté parfois, élaboré une démarche originale.

Centrée, on le sait, sur les questions liées à l'environnement (je souligne au passage le caractère visionnaire des fondateurs qui retinrent ce créneau à l'époque délaissé, aujourd'hui couru par tous ...), la Fondation privilégie en effet une approche multidisciplinaire des problèmes, tant au travers de son enseignement que de ses recherches. Elle est ancrée en outre dans le terroir luxembourgeois en

rendant de nombreux services à nos entreprises et à d'autres institutions. Elle bénéficie d'un réseau transfrontalier ; elle est reconnue à l'étranger, singulièrement en Afrique et en Amérique du Sud.

Tels sont en substance les atouts de départ de la FUL au moment où elle doit affronter un avenir dont le Front Commun Luxembourgeois a bien vu qu'il devait être radicalement novateur.

Trois principes ont inspiré et continuent de guider les Luxembourgeois :

- le maintien d'un ancrage universitaire fort dans la Province dans ses dimensions géographiques, politiques et sociales ;
- la garantie du maintien du personnel académique, scientifique, administratif et technique ;
- l'élaboration d'un pôle d'excellence en sciences de l'environnement.

Au terme des négociations menées avec l'ULg et la ministre F. Dupuis, les résultats sont actuellement les suivants :

- après la dissolution de la FUL sous sa forme actuelle, l'ULg créera à Arlon, de manière exclusive, son département en sciences de l'environnement ;
- outre le positionnement géographique ainsi défini, les forces vives de la province formeront un conseil stratégique présidé par le gouverneur ou son représentant, lequel sera chargé d'élaborer les grandes orientations du département. Le président de ce conseil stratégique siègera en outre au Conseil d'administration de l'ULg ;
- le personnel de la FUL est garanti dans son emploi.

Ces points sont acquis dans l'avant-projet de décret élaboré par la ministre Dupuis.

En revanche, le financement proposé à l'ULg pour assurer les obligations de cette reconversion est insatisfaisant, dans la mesure où la dotation de quelques 2 millions cinquante milles euros au budget ordinaire de la FUL disparaîtrait en six ans.

Ce délai ne permet pas de compenser la perte financière par les subventions accordées selon le nombre d'étudiants appelés à fréquenter le département.

Ce point central et délicat doit être renégocié, la ministre en ayant d'ailleurs convenu. Je ne ferai pas à ce stade d'autres commentaires. Je ne doute pas qu'une solution adéquate sera trouvée. Chaque partie y travaille du reste avec sérénité et discrétion.

Je dois cependant insister sur deux autres éléments du dossier. Ils sont cruciaux.

Quelles que soient les garanties décrétales, l'avenir de ce département dépendra de la qualité du projet d'enseignement et de recherche qu'il développera. Il conviendra de lui donner l'envergure voulue sur le plan pédagogique et scientifique dans une perspective transfrontalière et internationale. En outre, pour conduire à bien ce développement, sachant que l'actuel directeur quittera prochainement sa fonction, il faudra à la tête de ce département, un homme ou une femme remarquable.

Enfin, tous devront s'engager, luxembourgeois et liégeois, sans atermoiements, ou arrière-pensées, avec volontarisme, dans le souci de servir les étudiants et la société.

### La recherche dans le Luxembourg

S'agissant de la recherche, le constat l'a montré, la province ne profite pas assez des crédits wallons. Nos entreprises connaissent-elles les aides ? Si oui, pourquoi y font-elles si peu appel ? Est-ce la complexité des procédures ?

Je connais les difficultés des PME, dont les moyens humains sont limités par définition, à consacrer l'énergie requise pour le montage des dossiers et leur suivi.

L'information doit sans doute être mieux assurée. La constitution d'une équipe capable de décharger les PME de la mise au point et du suivi administratif des dossiers mériterait d'être étudiée.

Voilà peut-être un chantier intéressant pour votre Conseil. Mais, sans doute faut-il commencer par faire l'inventaire de ce qui existe, et qu'il est inutile de réinventer.

D'autre part, il conviendrait, au terme d'une stratégie concertée, que nos différents centres de recherches et du reste les entreprises qui le souhaitent, s'engagent dans des projets s'inscrivant dans le sixième programme cadre de l'Union Européenne. Cela suppose, je l'ai dit, une collaboration internationale. Celle-ci est à nos portes. La Grande Région est, à cet égard, une opportunité dont il faut prendre la mesure.

J'y consacre, avant de conclure, quelques brefs développements.

Les chefs de gouvernement, les présidents de région ou de département de la Grande Région ont mis en place une commission chargée d'élaborer une vision 2020 pour la Grande Région. Celle-ci présidée par Jacques Santer, ancien président de la Commission européenne s'est réunie pendant un an en s'entourant de nombreux experts.

J'ai eu l'honneur d'y représenter la Wallonie à la demande du Ministre-Président Monsieur J-C. Van Cauwenberghe. Cette commission a déposé ses conclusions lors du huitième sommet de la Grande Région, qui eut lieu à Sarrebrück le 30 juin 2003. Monsieur Peter Muller, Ministre-Président du Land de Sarre, a bien voulu écrire : La Vision 2020, sous sa forme actuelle est un coup de maître. C'est un projet de grande ampleur, élaboré avec perspicacité, ....

Encore faudra-t-il que les nombreuses propositions formulées se concrétisent, sans quoi, ce rapport, à l'instar de beaucoup d'autres finira dans un tiroir.

S'agissant de la vision de l'enseignement supérieur et de la recherche, le document s'exprime comme suit :

Nous sommes en 2020. La Grande Région constitue un espace commun de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Enseignants chercheurs et étudiants du monde entier sont fiers d'appartenir à cet espace commun de la recherche, au sein duquel ils peuvent à leur gré évoluer entre les différents sites universitaires. Les langues ne sont plus un obstacle, le multilinguisme va de soi pour tous (allemand, français, anglais). Relevés de notes, examens, diplômes portent le sceau de la Grande Région, dont la qualité exemplaire est depuis longtemps reconnue à l'extérieur de la Grande Région.

Les différents sites justifient chacun d'un profil spécifique ; ils coordonnent leurs activités de manière complémentaire et coopèrent étroitement au sein d'un réseau. A cette structure horizontale vient se greffer un réseau vertical constitué par les entreprises de la Grande Région. Cette mise en réseau garantit la permanence des échanges du savoir entre toutes les composantes de la Grande Région.

Le paysage de l'enseignement supérieur doit sa renommée européenne à sa qualité scientifique, mais également et surtout à son caractère transfrontalier : la spécificité de ce centre de compétences et d'innovation multinational fait émerger des synergies donnant lieu à des performances scientifiques et économiques inégalables. Cette qualité fait de la Grande Région un modèle exemplaire pour tous ceux qui estiment que ces facteurs constituent des chances de succès.

Après avoir décliné les forces actuelles (diversité du paysage de l'enseignement supérieur, compétence dans les domaines clés, proximité, charte de coopération universitaire, multiplicité des activités de coopération) et les faiblesses (absence de politique coordonnée, orientation nationale prononcée, activités parallèles ou activités concurrentes) le document trace l'agenda et définit les projets clés :

- formation d'une université de la Grande Région en coordonnant l'ensemble des établissements supérieurs proposant des cursus, des examens intermédiaires et des diplômes uniformes dans les domaines d'avenir les plus pertinents ;

- mise en place d'un institut supérieur de formation pour les cadres supérieurs européens. La demande est présente, l'offre insuffisante, au moment où l'Europe s'élargit aux pays de l'Est. Or la Grande Région est au cœur des trois capitales européennes : Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg. Les infrastructures européennes dessinent son paysage : Cour Européenne de Justice, Administration

parlementaire européenne, Académie européenne de droit, Cour européenne des comptes, Banque Européenne d'Investissement, etc.

- création d'un centre de recherche sur les espaces transfrontaliers ;
- implantation d'un institut de recherches de dimension internationale dans la Grande Région ;
- création d'un lieu de transfert de connaissances et de clustermanagement international chargé, notamment, de présenter le potentiel global de la Grande Région dans le domaine de la recherche et d'assurer au niveau transfrontalier le transfert de connaissances entre les chercheurs et les petites et moyennes entreprises ;
- mise en place d'un observatoire interrégional de prospective.

Voilà un formidable et beau défi !

## **Conclusion**

J'ai volontairement terminé ce discours en évoquant la réalité transfrontalière. C'est la manière la plus simple, la plus concrète et la plus efficace de prendre en compte la dimension internationale qui dessine notre avenir.

En effet, notre projet de territoire doit s'ancrer à la fois dans une perspective wallonne et transfrontalière. Ces dernières sont tributaires de la perspective européenne, laquelle à son tour, se meut dans une dimension mondiale. Le tout doit s'agencer, un peu à la manière des poupées russes. Pour réfléchir le destin de notre petite communauté, il convient de tenir compte de ces échelles.

Le devenir des pays les plus avancés gît dans l'émergence de la société de la connaissance. L'Europe l'a compris en convenant de son retard.

Certes, il faut se battre, vigoureusement, pour conserver l'emploi dans l'industrie, traquer les niches, où il est possible de le développer.

Il faut aussi de manière urgente développer les emplois de la connaissance, créateurs de haute valeur ajoutée. Le pire serait, tout à la fois, de perdre les premiers et de ne pas créer les seconds.

Nous devons donc anticiper. La réflexion commune que nous menons au travers de « Luxembourg 2010 » est un effort important en ce sens.

Elle ne pourra ignorer l'enseignement et la recherche.

Au travers du tableau que j'ai dressé devant vous, j'ai esquissé quelques pistes concrètes pour notre province. Il serait bien qu'elles soient amplifiées, formalisées, appliquées.

C'est à cet effort que je vous convie, dans l'intérêt de notre cher Luxembourg.